

publié le 28 avril 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil d'administration du CCAS, s'est réuni, en mairie -salle des mariages, le :

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 A 18H00

Ordre du jour :

- ✓ Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025
- ✓ Situation budgétaire et point sur les aides d'urgences attribuées
- ✓ Renouvellement du bail de Madame Bertin Célia
- ✓ Communication sur le don pour « Octobre rose »
- ✓ Transfert du logement social rue des Martyrs du CCAS à la commune
- ✓ Point sur le Repas des aînés et Octobre rose
- ✓ Noël 2025
- ✓ Questions diverses

Sur convocation transmise Le 18/11/2025 par

La Vice-Présidente
Muriel DENIOT

REUNION DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Étaient présents :

Michel CHARIAU - président
Madame Muriel DENIOT – vice-présidente
Madame Rolande BEURTHEY - représentant le Conseil Municipal
Mesdames Arlette BERTAUX, Pascale MARIE, Louise LHERMITTE et Joëlle VIVET – membres administrateurs

Absents excusées :

Monsieur Charly ABADIA (pouvoir à Madame Rolande BEURTHEY), Madame Marie-Françoise BOURGUIGNON (pouvoir à Madame Muriel DENIOT)
Mesdames Joëlle BILLARD, Caroline EHRHARDT, Chaïbia RAJI, Ghislaine DEGRANGE

Secrétaire de séance :

Madame Rolande BEURTHEY

❖ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité.

❖ SITUATION BUDGETAIRE

Madame DENIOT présente la situation budgétaire au 20 novembre 2025 par chapitre et en détail les principales réalisations à la section de fonctionnement :

Chapitre 011 (charges à caractère général), la ligne budgétaire 6232 – « Fêtes et cérémonies » qui comporte les dépenses réalisées pour le Repas des aînés et Octobre rose.

Le disponible devra couvrir les dépenses pour Noël (bons d'achat et madeleinettes pour les résidents de l'EHPAD).

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés – cotisations URSSAF au titre de la couverture risque accident de travail pour les membres bénévoles du CCAS.

Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante :

Les secours d'urgence : 2 secours d'un montant de 300 € chacun ont été attribués (une aide au loyer pour un jeune en situation précaire et une aide financière pour une personne sans activité, en situation de surendettement).

Subventions de fonctionnement aux associations – versement conforme les montants votés au CA du 10 avril 2025.

Renouvellement du certificat de signature électronique pour 3 ans.

En recette, le CCAS encaisse mensuellement les loyers d'un logements social sis 26 rue du Coin Muzard (article 752 - revenus des immeubles) et les dons et libéralités reçus.

Les crédits inscrits à la section d'investissement (compte 21321) – travaux de rénovation et grosses réparations des logements gérés par le CCAS.

Le conseil d'administration, après avoir étudié les documents présentés, prend acte de la situation budgétaire arrêtée au 20 novembre 2025.

❖ RENOUELEMENT DU BAIL LOGEMENT SOCIAL – 26 RUE DU COIN MUZARD

Le logement fait partie du dispositif conventionné PLAI. Les logements qui font l'objet d'une telle convention doivent, jusqu'à la date prévue pour son expiration, être loués dans les conditions conformes à celles qui sont fixées par ladite convention, notamment le plafonnement du loyer appliqué et des ressources annuelles applicables aux bénéficiaires. Le CCAS a obtenu en 1998 un prêt locatif social, pour financer l'acquisition du logement et que cet emprunt s'étale jusqu'au mars 2029. Il est rappelé que le bail en vigueur pour le logement sis 26 rue du Coin Muzard, signé avec Madame Célia BERTIN pour des périodes de trois ans, prévoit une reconduction tacite triennale, sous réserve que les revenus du locataire ne dépassent pas le montant maximum prévu par la réglementation en vigueur appliquée au logement social conventionné PLAI.

La vérification de ressources de Mme Célia BERTIN effectuée sur la base de documents justificatifs suivants : -avis d'imposition 2024 et relevés de versement des allocations RSA, montre que le montant des revenus du locataire respecte la condition de renouvellement tacite du bail.

Mme Bertin a exprimé aussi son souhait de rester dans le logement, étant donné sa situation financière précaire.

Le loyer mensuel actuel s'élève à 358.86 euros.

Mme BERTIN perçoit mensuellement un montant de 332 € au titre de l'APL.

❖ COMMUNICATION SUR LE DON POUR OCTOBRE ROSE

Monsieur MONTENVERT Marc, ancien élu municipal, participe à l'action « Octobre rose » de cette année par le biais d'une donation d'un montant de 200 €.

La somme a été encaissée dans la régie des recettes « Dons et libéralités » du CCAS.

Nous allons affecter cette recette à l'achat des parapluies roses, en remplacement de ceux qui ont été endommagés (une trentaine).

❖ TRANSFERT OU CESSION A LA COMMUNE DU LOGEMENT SIS 30 RUE DES MARTYRS

Madame DENIOT informe que le logement sis 30 Rue des Martyrs est vide, suite au départ du locataire, Madame GEFFROY Madeleine, fin novembre 2024.

De gros travaux de remise aux normes et de rénovation sont nécessaires. Les crédits au chapitre 21 du CCAS (environ 10 000 €) ne sont pas suffisants pour couvrir cette dépense.

Le CCAS n'étant plus en mesure d'assurer la gestion de ce logement, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le transfert ou la cession du bien à la commune.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve le transfert ou la cession à l'euro symbolique du bien inscrit à l'actif du CCAS sous le numéro d'inventaire BATRAPLOG00002 à la commune de Samois-sur-Seine,***
- ***Autorise le Président du CCAS à effectuer toutes les démarches administratives et comptables s'y référant.***

❖ POINT SUR LE REPAS DES AINES ET OCTOBRE ROSE

Le repas des aînés a été organisé cette année, le 8 octobre 2025 à la « Samoisienne ».

Le repas traditionnel a été orchestré par la maison COURREGES, et l'animation musicale a été assurée par l'association MUSIC-SHOW.

94 participants ont été accueillis et ont profité pour se retrouver et savourer le moment présent.

Certains résidents de l'EHPAD étaient avec nous (27 dont 7 accompagnateurs).

Le coût total de l'événement s'élève à 5226.36 euros. (soit 612.16 euros de moins que l'an passé) et 2 personnes ont payé leur repas soit une recette de 95 euros.

Cette année le CCAS a pris en charge la décoration de la place du village, ainsi que l'Apéro.

Le coût total s'élève à 894.84 euros.

Cet événement a permis de récolter plus de 500 € reversés en totalité à l'association « ruban rose ».

L'illumination de la façade de la mairie, en rose, réalisée cette année, n'a pas été concluante. Il est recommandé de ne pas la reconduire l'année prochaine.

❖ BONS DE NOEL 2025

Madame DENIOT informe les membres du conseil d'administration qu'en complément du repas des aînés, qui a eu lieu le 8 octobre à la « Samoisienne », des bons d'achats chez les commerçants et restaurants samoisiens, y compris les commerçants ambulants, sont proposés aux aînés de 70 ans et plus, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

- ✓ *Un bon d'achat à valoir chez les commerçants et restaurants samoisiens d'une valeur de 50 € pour un couple et 35 € pour une personne seule.*
- ✓ *Il est rappelé que les bons d'achat ne seront proposés qu'aux habitants du village de plus de 70 ans.*
- ✓ *Les bons seront distribués le mercredi 17 décembre 2025 aux personnes qui viendront les chercher. L'inscription au préalable pendant la période 28 octobre - 30 novembre 2025, auprès du CCAS, est impérative.*
- ✓ *Des coffrets de madeleinettes seront distribués aux résidents de l'EHPAD « Mathurin Fouquet », le lundi 8 décembre 2025 à partir de 14h30.*

La dépense est inscrite au budget 2025 du CCAS

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Michel CHARIAU fait part à l'assemblée de la hausse des admissions des personnes âgées à l'EHPAD de Samois-sur-Seine, suite aux décès des résidents et que les membres du conseil d'administration de l'EHPAD sont conscients de la nécessité de former ou d'accompagner psychologiquement le personnel de l'EHPAD pour faire face à cette situation difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La secrétaire
Rolande BEURTHEY



La Vice-présidente
Muriel DENIOT

